

Le développement de l'agriculture urbaine à Pointe-Saint-Charles

Le potentiel de développement de l'agriculture urbaine (AU) est énorme à Pointe-Saint-Charles, comme ailleurs à Montréal.

Compte tenu que l'AU peut :

- se pratiquer de différentes façons : *directement dans le sol, dans des bacs, sur les balcons, les terrasses et les toits, etc.*
- prendre différentes formes : *potagers, vignes, plates-bandes, arbres et arbustes fruitiers, poulaillers, ruches, pisciculture, etc.*
- répondre à de nombreux enjeux : *améliorer l'accès physique et économique aux fruits et légumes, favoriser de saines habitudes alimentaires, offrir des espaces de détente, de loisirs et d'échanges, favoriser la cohésion sociale et la prise en charge par les citoyens de leur milieu de vie, contrer les îlots de chaleur, composter, récupérer les eaux pluviales, améliorer la qualité de l'environnement, la biodiversité, etc.*

Il est incontournable que les pouvoirs publics mettent tout en œuvre pour soutenir et consolider les organismes et les projets existants, et faire en sorte de lever les obstacles et les contraintes qui nuisent au développement de l'AU.

Voici six recommandations principales, accompagnées de différentes mesures, afin de proposer une stratégie pour développer l'AU. Cela doit d'abord débiter par une forte volonté politique !

Préserver et augmenter les terrains propices à l'agriculture urbaine

Il reste peu de terrains à développer à la Pointe. Il y a une forte spéculation immobilière qui s'exerce sur ces terrains. Si on laisse aller la logique du marché, toutes les parcelles disponibles seront développées pour des projets immobiliers privés et luxueux. L'arrondissement et la Ville de Montréal doivent intervenir dès maintenant afin de réserver des terrains pour développer l'AU.

- ✓ Réaliser un inventaire exhaustif de tous les terrains vacants et résiduelsⁱ, identifier les terrains propices au développement de jardins communautaires et collectifs, et créer une réserve foncière pour ces terrainsⁱⁱ.
- ✓ Recenser les terrains et propriété publicsⁱⁱⁱ et prendre des mesures pour y faciliter le développement de l'AU.

- ✓ Protéger les jardins citoyens, les jardins communautaires et collectifs existants par un zonage approprié (ex : zonage espace vert).
- ✓ Réviser la contribution aux fins de parc^{iv} afin qu'elle permette de créer davantage de nouveaux espaces verts et qu'elle s'applique à un plus grand nombre de projets immobiliers.
- ✓ Favoriser le développement de l'agriculture urbaine au-delà du verdissement (les plantations urbaines et les distributions de fleurs de la Ville pourraient inclure des comestibles).

Apporter des solutions aux problèmes de contamination des sols

Avec un lourd héritage industriel, il y a de nombreux terrains contaminés à Pointe-Saint-Charles qui freinent le développement des jardins. Plusieurs résidents se questionnent aussi sur l'état des sols présents dans leur arrière-cour et hésitent à se lancer dans un projet de potager. Le jardinage en bacs peut constituer une solution intéressante, mais ces bacs demeurent dispendieux.

- ✓ Rendre plus accessible les bacs pour pratiquer l'agriculture urbaine (subventions, mise sur pied d'une entreprise d'économie sociale pour leur production, etc.) et la terre à jardin.
- ✓ Rendre disponible et accessible l'expertise pour :
 - l'évaluation des terrains afin de connaître leur état de contamination
 - les différentes possibilités pour décontaminer les sols
 - les alternatives pour pratiquer une agriculture urbaine sans danger
- ✓ Création d'un registre des sols contaminés de même qu'une cartographie.
- ✓ Soutenir le développement de projets de phyto-remédiation (décontamination par les plantes) avec un volet éducatif.

Créer des espaces verts dans tous les nouveaux projets de construction (résidentiel, commercial, institutionnel ou industriel)

Les promoteurs immobiliers cherchent à rentabiliser au maximum leur projet. Résultat : des projets de plus en plus denses qui occupent presque toute la surface du terrain. C'est aussi la disparition des cours arrières qui, collées les unes aux autres, créent des espaces de fraîcheur.

- ✓ Réduire le taux d'implantation^v des projets de construction afin de conserver des cours arrière et dans le respect du patrimoine bâti des différents quartiers de la Ville de Montréal.

- ✓ Exiger un taux de verdissement d'au moins 30 %^{vi} dans tous les projets de construction afin de créer des espaces verts susceptibles d'accueillir des plantations comestibles.
- ✓ Modifier la réglementation pour faciliter et encourager la réalisation de toits verts.
- ✓ Permettre l'utilisation temporaire de terrains vacants avec des bacs transportables lors du début de la construction.

Bonifier les programmes de construction et d'entretien du parc de logement communautaire et social afin d'intégrer l'agriculture urbaine

Ces projets d'habitation accueillent une population défavorisée ou mixte et pour qui l'amélioration de l'accès aux fruits et légumes est importante. Il existe déjà des modes de gestion collective qui peuvent favoriser la mise sur pied et la prise en charge de projets d'agriculture urbaine. De plus, les terrains de ces projets d'habitation ont été décontaminés, ce qui en font aussi des espaces propices au développement de l'AU. Ces projets peuvent aussi participer à améliorer la cohésion sociale et la prise en charge, de même qu'à embellir et verdifier ces espaces.

- ✓ Créer un programme de financement de projets d'agriculture urbaine spécifique pour les logements sociaux et communautaires.

Soutenir les groupes communautaires et les projets d'agriculture urbaine

Les ressources attribuées aux organismes pour soutenir les jardins collectifs et projets d'AU sont loin d'être suffisantes pour assurer leur consolidation. Lorsqu'il s'agit de nouveaux projets, le défi est énorme. Les chargés de projets en agriculture urbaine ont des conditions de travail très précaires (emploi saisonnier et contractuel, etc.). Pour les organismes, il est difficile de consolider cette expertise, d'assurer une stabilité au sein de l'organisme et auprès des participants, etc.

- ✓ Assurer un financement récurrent aux organismes qui interviennent au niveau de la sécurité alimentaire et de l'agriculture urbaine afin de leur permettre de :
 - consolider et développer leurs activités
 - garder leur main d'œuvre à l'année
- ✓ Développer la sensibilisation, l'éducation autour de l'agriculture urbaine
 - Distribution de guides explicatifs (règlements, procédures, techniques, ...)
 - développer les formations
 - développer la diffusion d'information, le réseautage et le partage d'expertise (rencontre physique et à travers un site internet)

- ✓ Soutenir le développement de différents projets à la Pointe :
 - Le projet de serres collectives et de plantations comestibles au Bâtiment 7 sur les terrains du CN (porté par le Club populaire des consommateurs de Pointe-Saint-Charles)
 - La proposition d'accès au fleuve développée par le comité OPA accompagnée d'un projet de phytoremédiation dans le Technoparc
 - Développer les partenariats et les projets collectifs avec les groupes communautaires, les écoles, les CPE,...

ⁱ Terrain non constructible car trop petit, ou étroit, ou en fonction de la localisation. Ex : petits bouts de terrain inutilisés le long des voies ferrées.

ⁱⁱ Ce même exercice devrait être réalisé pour le logement communautaire.

ⁱⁱⁱ Terrains qui appartiennent soit à la Ville, au gouvernement, aux institutions scolaires et de santé, aux sociétés parapublics, etc.

^{iv} Contribution aux fins de parc : en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU, art. 117.1 à 117.16), et de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), la Ville de Montréal peut exiger du propriétaire du terrain, dans le cas d'une demande de lotissement – ou dans certains cas de permis de construction – une contribution sous trois formes différentes :

- la cession d'un terrain d'une superficie d'au plus 10 % de celle du terrain faisant l'objet de la demande ;
- le versement d'une somme représentant au plus 10 % de la valeur du site ;
- une combinaison des deux possibilités précédentes, soit une partie en argent et une partie en terrain.

^v Taux d'implantation au sol : rapport entre l'implantation d'un bâtiment (espace occupé par le bâti) et la superficie du terrain sur lequel ce bâtiment est construit.

^{vi} Taux de verdissement : rapport entre la superficie des espaces verts et la superficie totale. Plusieurs arrondissements demandent maintenant 20 % pour les nouveaux projets de constructions.